

CONSEIL MUNICIPAL de SIMPLÉ
SÉANCE du 6 juin 2016

L'an deux mil seize, le six juin à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de la commune de SIMPLÉ dûment convoqué le 30 mai s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de :

Monsieur Yannick CLAVREUL, Maire.

Étaient présents : Mr Anthony BARREAU et Mme Isabelle MENAN -adjoints-
 MM Nathalie PELOURDEAU (arrivée à 20h41'), Aurélie AUBRY, Franck PORNIN, Rémi TROTTIER, Joël FOURNIER, Héliéna RAIMBAUD et Jean-Claude CHARLES.

Formant la majorité des membres en exercice.

Était absent excusé : M. Anthony ROUGET

Le Conseil Municipal a désigné, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, en qualité de secrétaire de séance Monsieur Anthony BARREAU.

Nombre de Conseillers :	En exercice :	11
	Quorum :	06
	Présents :	10
	Votants :	10

Le procès-verbal du 2 mai 2016 est lu et adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Président a ouvert la séance, il a demandé à ajouter un point à l'ordre du jour concernant la prise en charge des frais scolaires de Cossé-le-Vivien. Il a ensuite exposé ce qui suit.

ORDRE DU JOUR

Participation aux frais scolaires

2016/041 Frais scolaires Cossé-le-Vivien

Trois enfants sont actuellement scolarisés à Cossé-le-Vivien : Hélène et Océane GERFAULT (CM1 et CE), Noémie MADELIN (CP). Monsieur le maire informe le Conseil Municipal qu'une contribution doit être versée à l'école publique de Cossé au titre de l'année 2015/2016, d'un montant de 829.68€/enfant soit 2 489.04 €.

Pour information, les frais des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) représentant la somme de 245 € par enfant sont pris en charge en intégralité par la commune de Cossé-le-Vivien.

Le coût moyen départemental calculé en 2014 est de 410 € pour les cours élémentaires et 1140 € pour la maternelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le maire à régler le titre de recette d'un montant total de 2 489.04 € à la commune de Cossé.

Communauté de communes du Pays de Craon

2016/042 Avis sur le schéma de mutualisation

Dans le cadre des obligations liées à l'élaboration d'un schéma de mutualisation par la Communauté de communes du Pays de Craon, il appartient à chacun des conseils municipaux des communes-membres de donner un avis sur le schéma de mutualisation avant le 30 juin 2016. Monsieur le maire énonce les idées principales : conforter les services de proximité et la solidarité intercommunale, concrétiser des initiatives locales en regroupant les moyens, professionnaliser les opérations complexes, partager une démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) pour anticiper les changements de demain et rationaliser la dépense publique. Un travail de concertation, conduit avec les élus et les secrétaires de mairie, a fait ressortir trois grandes pistes de réflexion :

- Technique et matériels
- Ressources humaines
- Formations

Le Conseil municipal, après délibération, émet un avis favorable sur le schéma de mutualisation.

2016/043 Désignation d'un référent culture

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal sur le fait d'impliquer des élus dans chacune des communes et propose de nommer un référent culture, relais de proximité. Ce dernier sera invité aux auditions et manifestations

musicales de l'Etablissement d'Enseignements Artistiques, aux commissions locales de lecture publique. Monsieur le Maire propose de désigner Isabelle MENAN (titulaire) et Aurélie AUBRY (suppléant).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Valide cette proposition.

Commerce

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal qu'un référé à l'encontre du gérant du commerce sera prononcé en date du 15 juin par Maître Deffranchi, Avocate, en lien avec l'Huissier de Justice, Madame CHAUVEAU-GRAMON, en charge du dossier.

L'assistante sociale a été contactée pour lui trouver un logement social.

Les futurs repreneurs du commerce souhaitent commencer leur activité la dernière semaine d'août ; ils ne seraient pas intéressés par le logement. Les mensualités seraient à revoir.

Est évoqué le problème du dépôt de pain à assurer jusqu'à fin août.

Salle multiactivités

Aménagement cuisine

Un exemplaire du devis établi par la société GIRAULT, ainsi qu'un plan de la cuisine, sont remis à chacun. Monsieur le maire en fait la lecture. Il est évoqué soit l'achat complémentaire d'un meuble frigo ou bien d'en déplacer un prévu afin de faciliter l'usage de la cuisine.

Subventions

CAF : le dossier est déposé, réponse attendue en septembre.

Réserve parlementaire : une demande de subvention d'un montant de 5 000€ est faite concernant l'aménagement de la cuisine

DETR : notifiée pour un montant de 48 200 €

Région : des pièces manquent au dossier, il sera donc traité fin juin

2016/044 Prêt

Monsieur le maire rappelle les encours :

Lotissement de la Verderie	107 000€	2002/2022	taux 5.40 €
	Capital restant dû 07/2016		44 824.19 €
	Intérêts restant dû 07/2016		8 627.71 €
	Echéances trimestrielles		2 200.92 €
Assainissement	98 000€	2006/2026	taux 4%
	Capital restant dû au 20/03		57 425.26 €
	Intérêts restant dû au 20/03		12 743.28 €
	Echéances trimestrielles		1 785.45 €

Afin de prévoir les éventuelles demandes d'avance forfaitaire des artisans, deux propositions de financement ont été demandées auprès de la Caisse d'Épargne et du Crédit Agricole. Un exemplaire des offres est remis à chacun.

Caisse d'épargne	650 000€	20 ans échéances trimestrielles	Taux fixe 1.68 %
		Total des intérêts	110 565 €

Crédit agricole	650 000€	20 ans échéances trimestrielles	Taux fixe 1.87 %
		Total des intérêts	123 069.40€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'accepter la proposition de la Caisse d'épargne au taux fixe constant de 1.68%, avec échéances trimestrielles dégressives, pour un montant total d'intérêts de 110 565 €.

2016/045 Tarifs de location de la salle pendant les travaux

Les travaux ayant débuté, Monsieur le maire propose au Conseil Municipal de voter de nouveaux tarifs de location.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de louer la salle au prix de 145€/jour et 200€ pour 2 jours.

Ce tarif vaut aussi bien pour les personnes habitant la commune et les personnes hors commune.

La location de la salle ne sera pas autorisée le 31 décembre 2016. Les autres tarifs restent inchangés.

Lotissement Les Vignes

2016/046 Devis bornage

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre de la réalisation du Lotissement des Vignes, un géomètre doit être désigné afin de réaliser le bornage des parcelles.

Deux agences ont été consultées :

- Harry Langevin (Château-Gontier) pour un montant de 730 € HT soit 876 € TTC.
- Kaligéo (Laval) pour un montant de 590€ HT soit 708€ TTC.

Monsieur le maire propose de retenir la société Kaligéo pour un montant de 708 € TTC. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, valide cette proposition.

Redevance d'Occupation du Domaine Public RODP 2016

2016/047 Versement RODP 2016 – ERDF

En date du 3 mai 2016, la société ERDF nous informe avoir versé une redevance d'un montant de 197 € au titre de la redevance d'Occupation du Domaine Public pour l'année 2016.

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte le versement de cette redevance.

Argent de poche 2016

Anthony BARREAU, 1^{er} adjoint, informe le Conseil Municipal qu'une réunion avec les jeunes inscrits au chantier argent de poche 2016 a eu lieu le 28 mai dernier. Le chantier se déroulera du 18 au 29 juillet ; un jeune, n'ayant pas 16 ans en juillet, effectuera ses 10 journées de 3 heures au mois d'août.

Communes Nouvelles

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal qu'une rencontre, organisée par l'AMF, aura lieu prochainement afin d'exposer ce qu'est une commune nouvelle. Il réaffirme sa volonté d'avancer avec l'ensemble des conseillers municipaux.

Communes Burlesques

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal qu'un couvre-chef doit être réalisé dans le cadre de la rencontre entre communes burlesques. Le soin est laissé à l'association de décider du modèle de « galurin ».

Fleurissement Communal et Régional

Comme l'année passée, le Conseil Municipal décide de renouveler l'opération « Fleurissement communal ». La date de passage des jurés en agglomération et campagne, fermes et maisons isolées est fixée le jeudi 21 juillet 2016 à partir de 9h00.

Au niveau régional, le passage de jury est prévu entre le 7 juin et le 13 juillet. Isabelle MENAN, 2^{ème} adjointe, et Vincent LEROY, agent communal seront présents lors de leur passage.

Devis candélabre accidenté

Le Syndicat Départemental pour l'Electricité et le Gaz de la Mayenne a transmis à la commune un devis correspondant à la dépose du mât accidenté situé rue des Boulays. Le montant du remplacement s'élève à 1425.90€ TTC. Une déclaration de prise en charge sera faite auprès de la compagnie d'assurance Groupama.

2016/048 JO 2024 Délibération de soutien

Anthony BARREAU, 1^{er} adjoint, informe le Conseil Municipal que la Ville de Paris a fait acte de candidature pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

Considérant que les Jeux Olympiques et Paralympiques incarnent des valeurs sportives, éducatives et citoyennes auxquelles la commune de Simplé est attachée, il est proposé au Conseil Municipal d'apporter son soutien à la candidature de la Ville de Paris.

Comptes rendus diverses commissions

Foyer des jeunes : rapporteur Anthony BARREAU

Une sortie Karting, proposée par le Service animation jeunesse de Cossé-le-Vivien, aura lieu le lundi 29 août 2016.

Chaque jeune de la commune, âgé de 11 à 17 ans, recevra un courrier d'invitation.

Bulletin municipal : rapporteur Joël FOURNIER

2016/049 Indemnité bulletin municipal

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une indemnité de 200 € nette à Elodie Fournier pour son aide à la mise en page du bulletin municipal.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette proposition.

L'édition avec reliure sera imprimée en 180 exemplaires, par l'entreprise Fouillet de Craon, pour un montant de 637 € HT soit 764,00€ TTC.

Un nouvel ordinateur portable a été acheté, en remplacement d'un ancien poste informatique. Ce, afin de faciliter le travail des 2 secrétaires présentes actuellement à la mairie.

Simpléiades : jeux

Des jeux seront empruntés auprès de la communauté de communes du Pays de Craon afin d'être utilisés le samedi 25 juin, lors des Simpléiades.

Questions diverses

Congélateur : en raison des travaux, les aliments surgelés restant ont été vendus à prix coutant. Les conserves restantes ont été proposées à la commune de Laigné.

Vide grenier : organisé par Familles Rurales le 12 juin prochain.

Devis – remplacement panneaux de fermes : Un RDV est prévu avec un fournisseur le mardi 14 juin à 17h00.

Prochaines manifestations :

Vide grenier	dimanche 12 juin
Simpléiades	vendredi 24 et samedi 25 juin
Communes burlesques à MARANS	du 8 au 10 juillet 2016

Prochaine réunion de conseil municipal : lundi 4 juillet 2016 20h15'

Séance levée à 23h45'

Le secrétaire de séance

Anthony BARREAU

Le Maire

Yannick CLAVREUL